

# RÈGLES LOCALES PERMANENTES DU GOLF D'ABBEVILLE. (2017)

Ces règles locales complètent les règles locales permanentes des épreuves fédérales amateurs.

## 1. HORS LIMITES

**Les enclos à moutons sont Hors Limites (R 28) : Il est interdit d'y pénétrer pour ne pas effrayer les animaux.**

Le chemin empierré à gauche du trou n°14 est hors limites jusqu'au dernier piquet blanc de la rangée.

## 2. OBSTACLES D'EAU ET OBSTACLES D'EAU LATÉRAUX (Règle 26-1)

Trou N°16 : dropping zone en option.

## 3. TERRAIN EN CONDITION ANORMALE (Règle 25-1 a et b)

Tous dégâts des sangliers et corbeaux.

## 4. PARTIES INTÉGRANTES DU PARCOURS (Règle 28)

\* Tous les chemins herbeux sauf en gravillons

## 5. PLACER LA BALLE :

On peut placer la balle sur les zones tondues ras du parcours, à moins d'une diagonale de carte de score ouverte, cf. : R 20-1 et 20-3.

## 6. CABLES ELECTRIQUES AERIENS

Rappel : Si une balle heurte un câble électrique aérien, le coup doit être annulé et rejoué sans pénalité selon la Règle 20-5. Si la balle n'est pas immédiatement récupérable une autre balle peut lui être substituée.

Marque jaune : 135 mètres entrée de green

Marque bleue : 90 mètres entrée de green

### PÉNALITÉ POUR INFRACTION A UNE RÈGLE LOCALE

Stroke Play - Deux coups

Match Play - Perte du Trou